

DECISION DU PRESIDENT

N°2022-02

Sillingy, le 31 janvier 2022

Objet : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et enfouissement des réseaux secs Route de La Mandallaz - Commune de CHOISY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,
- Vu la délibération n° 2020-35 du 15 juillet 2020 portant élection du Président de la CC Fier et Usses,
- Vu la délibération n° 2020-47 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire vers le président,
- Considérant les travaux conjoints programmés par la Communauté de Communes Fier et Usses et Energie et Services de Seyssel afin de renouveler la canalisation de distribution d'eau potable et enfouir des réseaux secs secteur Route de La Mandallaz – Commune de Choisy,
- Considérant que le montant des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et la reprise de branchement s'élève à 224 450 € HT (montant estimé) pour la CCFU,
- Considérant qu'il convient de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation de ces travaux concomitants et que pour ce faire la mise en place d'un groupement de commande est nécessaire,
- Considérant que la Communauté de Communes Fier et Usses est désignée coordonnateur du groupement,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention constitutive de groupement de commande avec Energie et Services de Seyssel ainsi que toute pièce afférente.

Article 2 : De désigner Monsieur Yvan SONNERAT membre titulaire de la commission d'appel d'offres mise en place pour ce groupement et Monsieur Christophe GUITTON suppléant.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Comptable,
- Monsieur Yvan SONNERAT,
- Monsieur Christophe GUITTON,
- Madame la Directrice Générale des Services de la CCFU pour exécution.

La présente décision fera l'objet d'une inscription au registre des décisions du Conseil Communautaire et un extrait en sera affiché à la porte de la CCFU.

**Le Président,
Henri CARELLI**

